

Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Bureau d'arrondissement Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (QC) H2L 4L8

Montréal, 16 août 2019

Madame la Mairesse,

Le Devoir de ce vendredi 16 août 2019 nous apprend que « L'opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal veut faciliter l'accès aux livres électroniques offerts dans les bibliothèques municipales. Elle demande notamment l'adoption de plateformes ne fixant pas de limites sur la durée d'emprunt ou le nombre de lecteurs simultanés d'un titre numérique. »

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) s'inquiète vivement du dépôt d'une telle motion à ce sujet, à la séance du conseil municipal du 19 août prochain.

La plateforme prenumerique.ca, largement utilisée par les bibliothèques publiques du Québec, a instauré un système « un livre, un prêt, un utilisateur », traitant le livre électronique de la même façon qu'un livre imprimé. Lorsque tous les exemplaires d'un livre électronique sont empruntés, les usagers s'inscrivent sur une liste d'attente, comme pour un titre imprimé en bibliothèque. Imprimé ou électronique, un livre est un livre.

Une plateforme ne fixant pas de limites sur la durée d'emprunt ou le nombre de lecteurs simultanés d'un titre numérique constitue une concurrence déloyale au livre imprimé, notamment aux nouveautés sur les tablettes des librairies. Les usagers intéressés par une nouveauté, au lieu d'acheter le livre imprimé ou d'en emprunter un exemplaire imprimé en bibliothèque, pourraient télécharger librement le titre comme bon leur semble, ce qui relève du piratage et non du prêt.

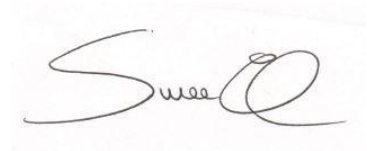
Et il va de soi qu'une plateforme n'imposant pas de limites sur la durée d'emprunt ou le nombre de lecteurs simultanés d'un titre électronique prive les écrivains de redevances sur les ventes de leurs livres neufs en librairie (10 % du prix de vente d'un livre est versé à son auteur).

Les revenus des écrivains sont essentiellement constitués des redevances sur la vente de leurs livres neufs. Un sondage mené auprès des membres de l'UNEQ à partir de leurs déclarations de revenus de 2017 a démontré que le revenu qu'ils tirent de leurs activités littéraires n'atteint que 9 169 \$, en moyenne, et que leur revenu littéraire médian est inférieur à 3 000 \$. (Pour en savoir plus : bit.ly/2KAMmA8)

Autoriser les bibliothèques publiques montréalaises à déréglementer le prêt de livres numériques fragiliserait davantage le métier d'écrivain, déjà précaire.

Nous vous prions, Mme la Mairesse, de vous opposer énergiquement à la motion qui sera présentée par l'opposition le 19 août.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Suzanne Aubry
Présidente, UNEQ